

Régime obligatoire frais de santé

COLLECTEAM

Madame, Monsieur,

En tant que salarié(e) de l'Association SOLIDOM, vous bénéficiez du contrat frais de santé COLLECTEAM.

A titre informatif, veuillez trouver ci-dessous les nouveaux tarifs applicables à compter du 01 Janvier 2022.

Tarifs mensuels 2022		
SALARIE(E)		
Couverture de base obligatoire	50.73 € /mois	
dont participation employeur 58%	soit 29.41 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 21.32 € /mois (prélevé sur votre fiche de paie)	
Couverture OPTION 1	65.47 € /mois	
dont participation employeur 58 %.....	soit 29.41 € /mois	
dont participation salarié(e) 42%	soit 36.06 € /mois (*couverture de base <u>21.32€</u> + option1 <u>14.74€</u>)	
Couverture OPTION 2	75.07 € /mois	
dont participation employeur 58 %	soit 29.41 € /mois	
dont participation salarié(e) 42 %	soit 45.66 € /mois (*couverture de base <u>21.32€</u> + option2 <u>24.34€</u>)	
CONJOINT(E) (adhésion facultative)		
Couverture de base	59.30 € /mois	} (Prélevé par <u>Collecteam</u> sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	74.73 € /mois	
Couverture OPTION 2	87.41 € /mois	
ENFANT (adhésion facultative)		
Couverture de base	28.79 € /mois	} (Prélevé par <u>Collecteam</u> sur votre compte bancaire)
Couverture OPTION 1	35.99 € /mois	
Couverture OPTION 2	39.76 € /mois	

* Salarié(e) Solidom : **Couverture de base obligatoire** prélevée sur la fiche de paie, puis si **option (1)** ou **(2)** prélevée par Collecteam sur votre compte bancaire